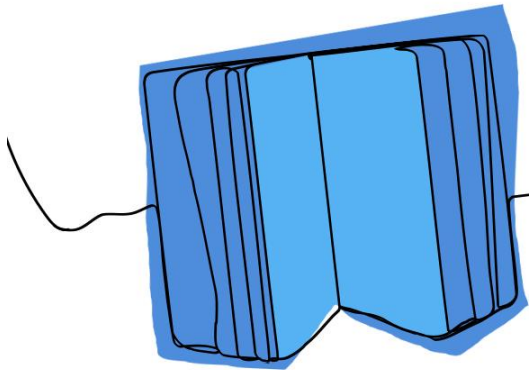




# PROJET ÉDUCATIF 2023 2027

École de la Clairière



Version adoptée par le conseil d'établissement le 16 octobre 2023

Centre  
de services scolaire  
des Mille-Îles

Québec 

# e Table des matières



Définition d'un projet éducatif .....	3
Encadrement légal .....	4
Démarche d'élaboration du projet éducatif de l'établissement .....	5
Contexte dans lequel évolue l'établissement (portrait organisationnel) .....	6
▪ Profil de l'établissement (environnement interne) .....	6
▪ Profil social, culturel, démographique et économique du territoire (environnement externe) .....	7
▪ Analyse de la réussite des élèves .....	8
▪ Résultats et constats de la collecte d'information .....	9
Mission, vision et valeurs de l'établissement .....	10
Tableau synoptique : Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles .....	11
Résolution du conseil d'établissement .....	12
Signature des membres du conseil d'établissement .....	13
Annexes (s'il y a lieu) .....	14

# Définition



Conformément à la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, l'établissement d'enseignement réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif.

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement des orientations, des priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.

Il est élaboré en fonction des caractéristiques et des besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi que des attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est conçu et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative : les élèves, les parents et le personnel de l'établissement ainsi que les membres de la communauté et du centre de services scolaire.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le ministère de l'Éducation, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement), dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun.



# Encadrement légal



La *Loi sur l'instruction publique* précise que le projet éducatif doit remplir les conditions qui suivent :

- Présenter certains éléments de contenu (articles 37 et 97.1);
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (article 37)<sup>1</sup> ;
- Couvrir une période qui s'harmonise avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et celle du plan stratégique du Ministère (articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre en ce qui a trait à la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le Ministère (article 459.3);
- Assurer une cohérence par rapport au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire (articles 37 et 97.1).

---

<sup>1</sup> Pour les écoles seulement et selon les exigences législatives en vigueur.

# Démarche d'élaboration

## **Membres du comité pilotage**

Karine Mathon, orthopédagogue  
Karine Bélisle, enseignante  
Isabelle Sauvé, enseignante  
Amélie Bourgault, enseignante  
Nancy Laplante, technicienne en service de garde  
Geneviève Allard, directrice

## **Gestion collaborative et consultation**

Le comité pilotage s'est rencontré plus de 5 fois entre le mois d'octobre 2022 et le mois de novembre 2023. Un échéancier a été établi et communiqué à l'équipe et aux membres du conseil d'établissement. Aussi, des allers-retours ont été faits de façon ponctuelle avec l'équipe-école et le conseil d'établissement, tout au long de la démarche. Toute notre communauté d'apprentissage a été mise à contribution durant le processus d'élaboration en étant informé et en ayant l'opportunité de formuler des commentaires aux membres du comité de pilotage.

\*La périodicité de l'évaluation du projet éducatif s'effectuera 1 fois par année et un bilan final sera fait en 2027.

# Contexte



## Profil de l'établissement (environnement interne)

### Effectif scolaire 2023-2024

Préscolaire : 53 élèves

1<sup>er</sup> année : 31 élèves

2<sup>e</sup> année : 36 élèves

3<sup>e</sup> année : 51 élèves

4<sup>e</sup> année : 42 élèves

5<sup>e</sup> année : 53 élèves

6<sup>e</sup> année : 32 élèves

Classes langage : 14 élèves

Total : 312

### Membres du personnel

Enseignants : 17

Orthopédaque : 2

Professionnels : 3 (orthophoniste, psychologue, psychoéducatrice)

Personnel de soutien : 4 TES

Service de garde : 1 technicienne, 5 éducatrices, 7 surveillantes

Personnel de soutien technique : 2 concierges, 1 secrétaire, 1 agente de bureau

### Clientèle EHDA

Nombre d'élèves avec un plan d'intervention : 53 /312 = 17%

Nombre d'élèves avec un code de difficulté: 13/ 312 = 4%

### Immigration :

1<sup>re</sup> génération : 30 élèves (9,61%)

10% de la clientèle est né à l'extérieur du Canada

### Langue :

8% des élèves n'ont pas le français comme langue maternelle



## Profil social, culturel, démographique et économique du territoire (environnement externe)

L'école de la Clairière se situe dans la municipalité de Boisbriand et accueille 17 groupes de niveau préscolaire et primaire.

### La provenance de sa clientèle:

61% de Boisbriand

38% de Mirabel

1% de Ste-Thérèse-Blainville

L'école de la Clairière a un IMSE (indice de milieu socio-économique) de 3.

### Services offerts par les organismes (jeunes 6-12 ans et leurs parents)

- Association PANDA
- CAVAC
- Centre d'entraide Thérèse-de-Blainville
- OMEGA- centre préventif de décrochage scolaire
- CISSSL- centre intégré des services sociaux des Laurentides (Vaccination- guichet d'accès- DPJ)
- Maison des Jeunes de Boisbriand
- Centre d'entraide Le Relais (Maison Laurentides Boisbrand)
- PREL (Partenaire pour la réussite éducative dans les Laurentides)
- Ville de Boisbriand et de Mirabel (Installations sportives, bibliothèque, parc du Domaine Vert)
- Club optimiste

- Mesures alternatives des basses Laurentides

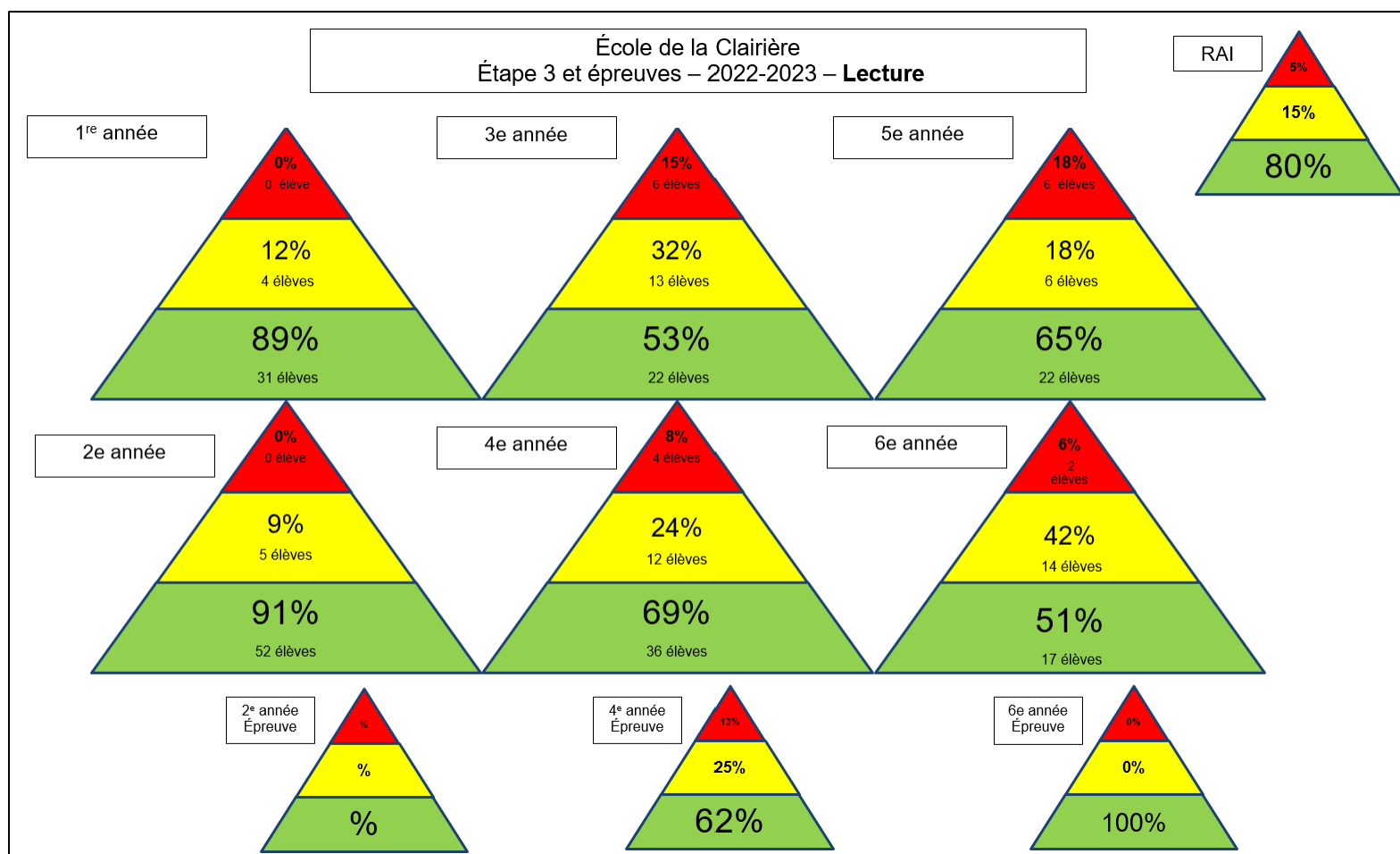
Il existe d'autres organismes à qui nous pouvons nous référer dans la MRC Thérèse-de-Blainville.



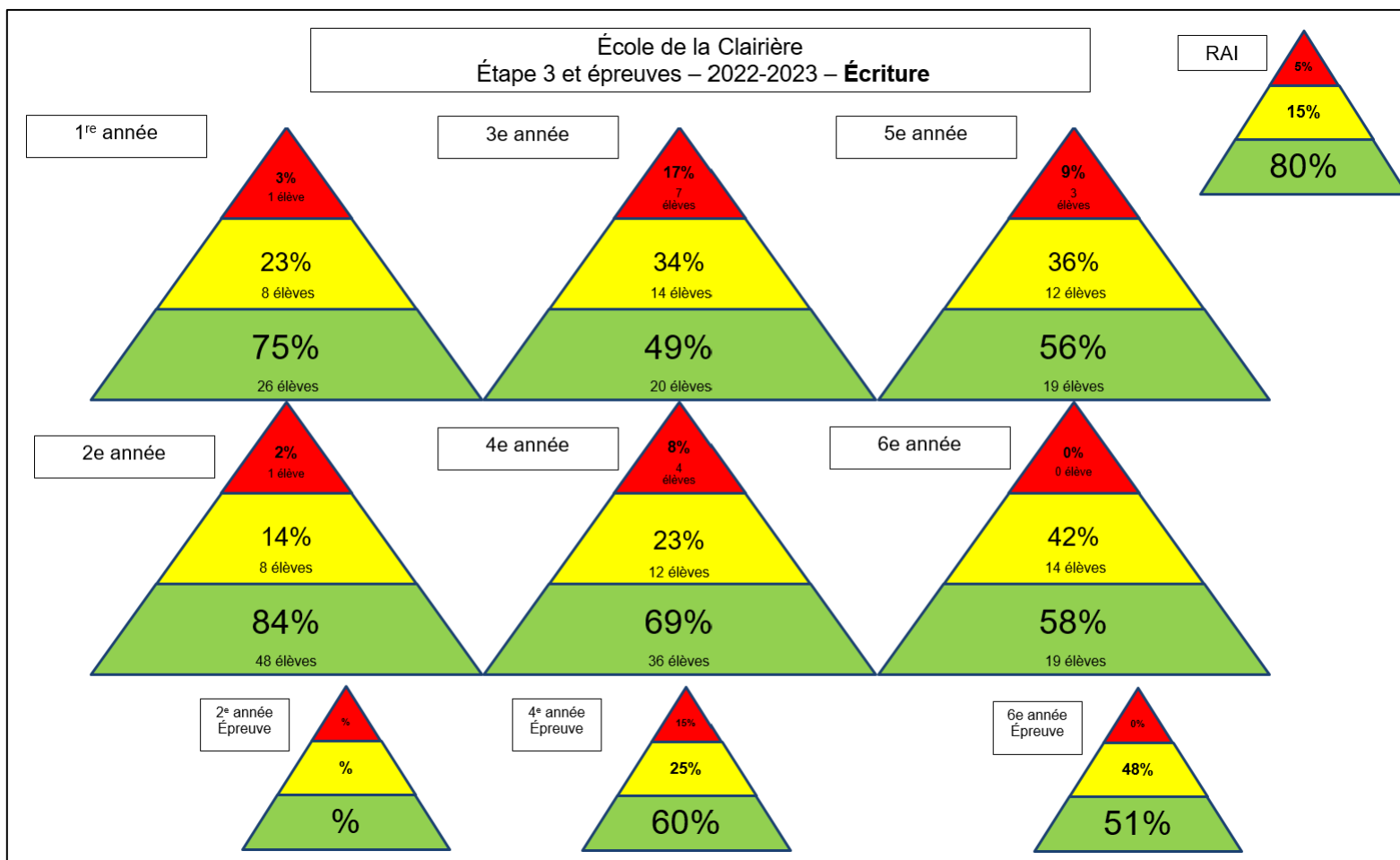
# Analyse



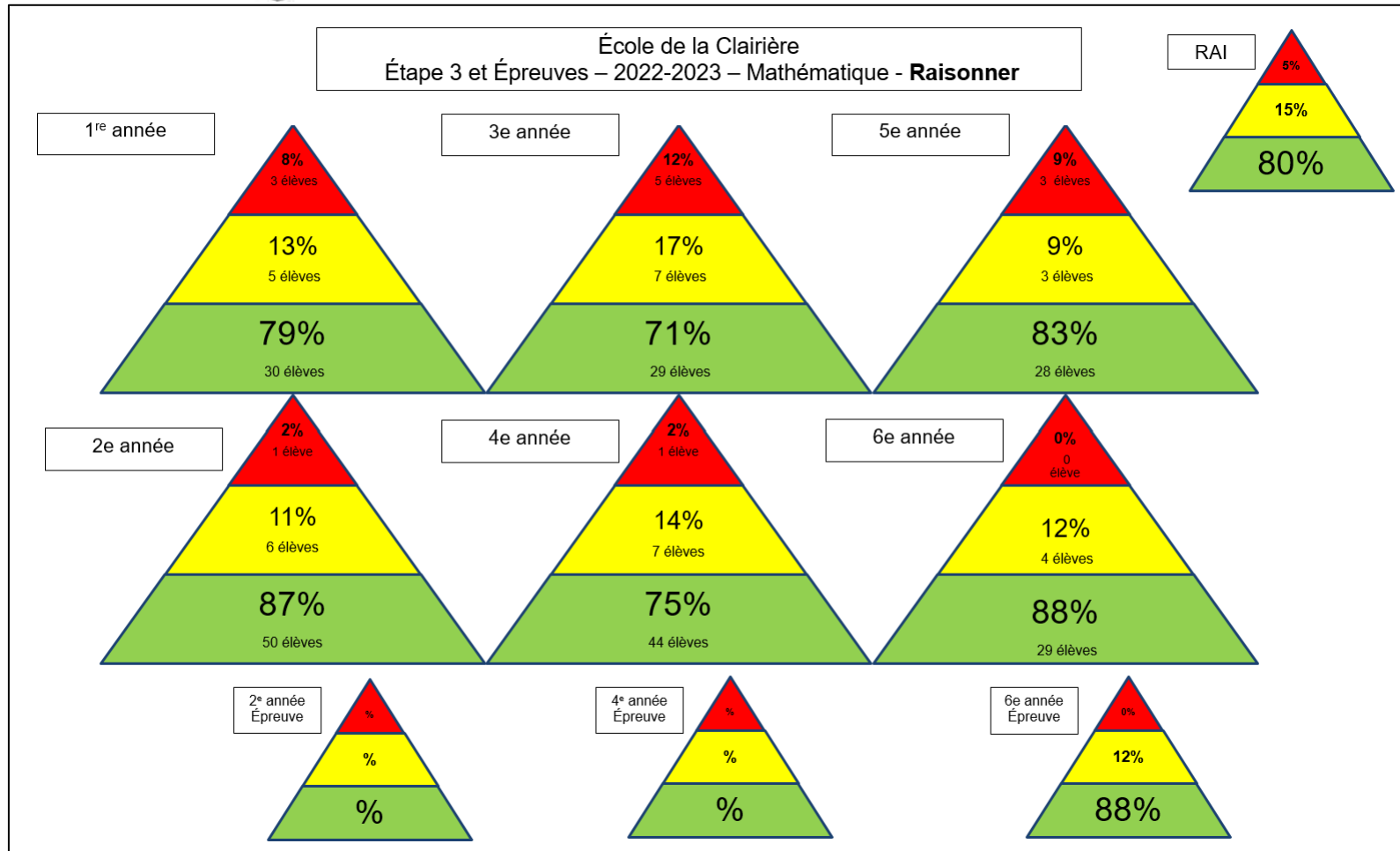
## Réussite des élèves en 2022-2023



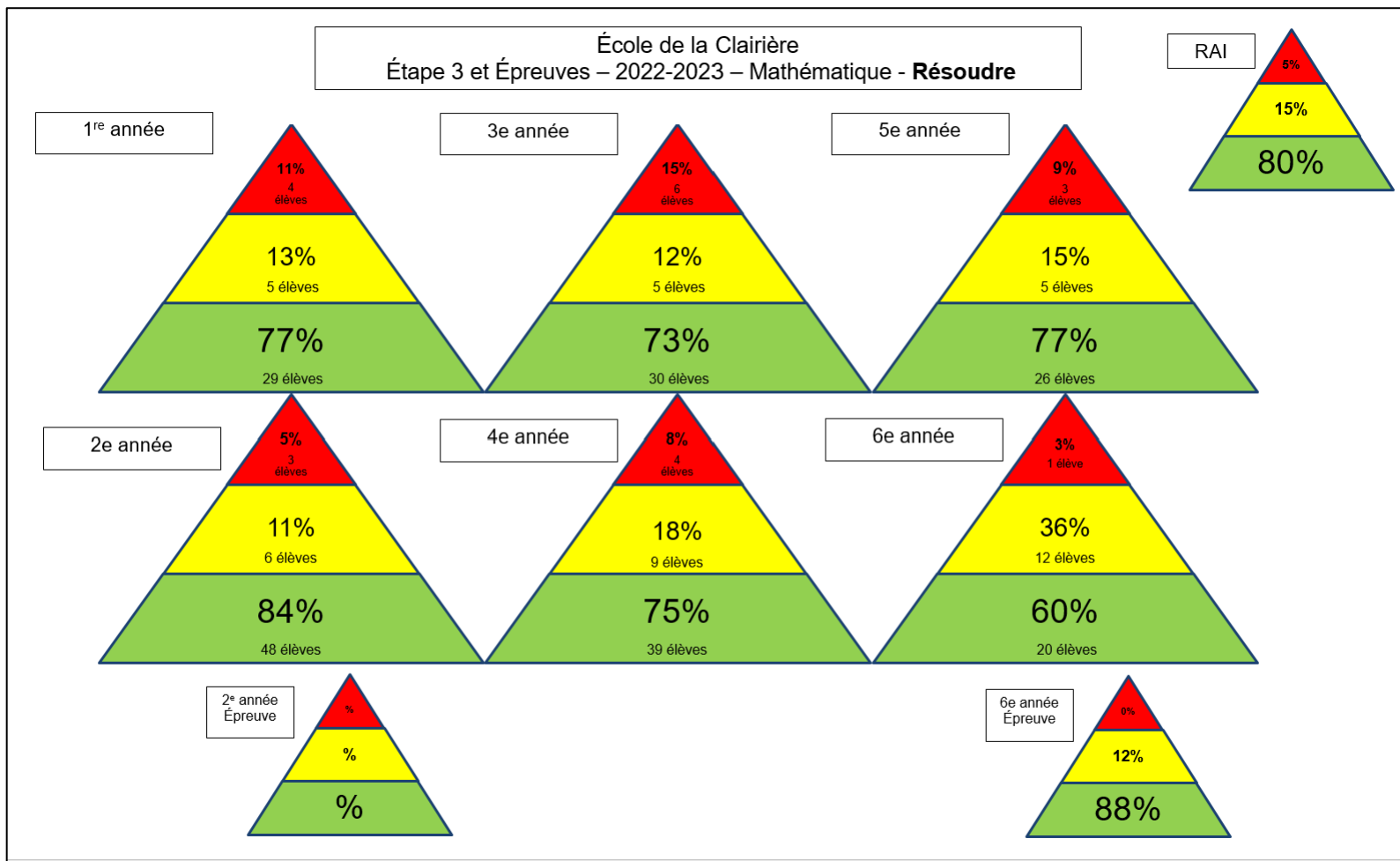
# l'Analyse



# Analyse



# Analyse



# Résultats et constats



## Collecte d'informations

### Forces et défis du milieu identifiés par notre communauté éducative et les résultats obtenus en juin 2023.

À la lumière de cette analyse, le milieu a retenu comme cibles, la réussite assurée en lecture à 80% pour le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle. De plus une autre cible pour la fin du 1<sup>er</sup> cycle a été retenue en mathématique en réussite assurée à 85% à la compétence résoudre. Pour la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle, la cible sera à la compétence résoudre en visant 80% en réussite assurée à l'étape 3.

Pour bien identifier d'autres enjeux au sein de notre école, des sondages ont été réalisés auprès des membres du personnel, des élèves ainsi que les parents. Suite à ces sondages, nous constatons que le climat et la vie scolaire sont en très bonne posture. Cependant, un défi a été soulevé lors de l'analyse de l'instrument de mobilisation CVI avec l'Université de Montréal en ce qui a trait à la promotion des référentiels comme le plan de lutte (cyberintimidation). Une cible permettra de travailler sur cet enjeu.

Nous voulons également travailler le soutien aux élèves en lien avec les compétences socio-émotionnelles (bien-être, harmonie, sécurité). De plus, un projet pilote du programme de compétences socio-émotionnelles (Hors- Piste) au 3<sup>e</sup> cycle sera en application dès 2023-2024. Ce programme a comme toile de fond la gestion de l'anxiété.

En lien avec le PEVR du centre de service, une cible visera à offrir un environnement de travail mobilisateur sain et sécuritaire à l'ensemble du personnel.

# Mission Vision Valeurs

La mission, la vision et les valeurs organisationnelles sont des éléments essentiels à la démarche d'un projet éducatif. Ils nous permettent de communiquer clairement pourquoi on existe, ce qu'on veut devenir et ce qui nous caractérise comme établissement scolaire.

## NOTRE RAISON D'ÊTRE :

Offrir un  
environnement  
éducatif optimal  
et de qualité pour  
favoriser la  
réussite de tous  
les élèves

## NOTRE ASPIRATION :

Ici, à tous les  
jours, les élèves  
vivent des  
réussites dans le  
plaisir et le  
respect

## NOTRE ENGAGEMENT COLLECTIF :

Bienveillance  
Plaisir  
Respect



# Tableau synoptique

De la Clairière

**MISSION :**

**Notre raison d'être**

**Offrir un environnement éducatif optimal et de qualité pour favoriser la réussite de tous les élèves.**

**VISION :**

**Notre aspiration**

Ici, à tous les jours, les élèves vivent des réussites dans le plaisir et le respect.

**VALEURS :**

**Notre engagement collectif**

Plaisir

Respect

Bienveillance

## ENJEU 1 : la réussite éducative et le bien-être des élèves

Orientations		Objectifs		Indicateurs	Cibles 2023-2027
1.1	Améliorer la réussite des élèves	1.1.2	Rehausser le niveau de compétence en littératie	Taux de réussite assurée à 74 % et + en lecture `la 3 <sup>e</sup> étape au 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle	80%
		1.1.2	Rehausser le niveau de compétence en numératie	Taux de réussite assurée à 74% et + en mathématique à la compétence résoudre à la fin du 1 <sup>er</sup> cycle	85%
		1.1.2	Rehausser le niveau de compétence en numératie	Taux de réussite assurée à 74% et + en mathématique à la compétence résoudre en 1 <sup>re</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle	80%
1.2	Offrir un environnement scolaire motivant, sain et sécuritaire favorisant la persévérance	1.2.1	Offrir des temps de rassemblements pour enseigner les bons comportements à l'école	Nombre de rassemblement par année	10
		1.2.2	Soutenir le développement des compétences socio-émotionnelles	Nombre d'ateliers enseigné aux élèves via Mozoom ou Hors-Piste	10

## ENJEU 2 : L'expertise et le bien-être du personnel

Orientations		Objectifs		Indicateurs	Cibles 2023-2027
2.2	Offrir un environnement de travail mobilisateur, sain et sécuritaire	2.2.1	Augmenter le sentiment de bien-être au travail du personnel	Taux de satisfaction du personnel en lien avec les activités rassembleuses et récréatives	80%

# Résolution



Adoption le 16 octobre 2023) par le conseil d'établissement (CÉ2023-2024-07)

ATTENDU l'approbation par le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR) en vertu de la résolution no CC-XXXXXXXX-XXXX conformément à l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la LIP, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite éducative ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et du centre des services scolaire;

ATTENDU que l'article 75 de la LIP prévoit que le conseil d'établissement transmet au CSSMI le projet éducatif de l'école et le rende public dans les 30 jours suivant cette transmission;

ATTENDU que l'article 75 de la LIP prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

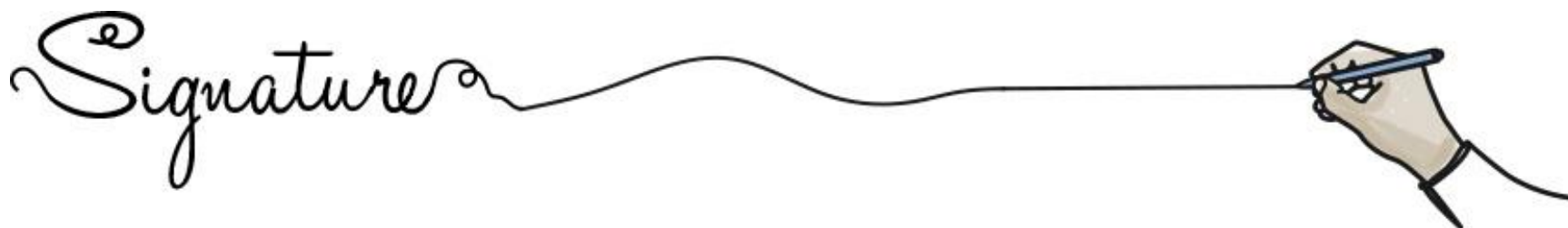
D'ADOPTER le projet éducatif 2023-2027 de l'école de la Clairière

DE LE TRANSMETTRE au Centre de services scolaire des Mille-Îles;

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école (DATE : 30 jours après transmission au Centre de services scolaire des Mille-Îles par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication.





## Des membres du conseil d'établissement

---

**Mathieu Gagnon**  
Présidence du conseil d'établissement

---

**Catherine Elsa mac Mullin**  
Représentant du comité de parents

---

**Mathieu Gagnon**  
Substitut du comité de parents

---

**Jonathan Lantagne**  
Membre parent

---

**Émilie St-Jacques**  
Membre parent

---

**Marie-Pier Breton**  
Membre parent

---

**Kassandra Gauthier- membre parent**

---

**Karine Mathon**  
Membre enseignant

---

**Kassandra Gauthier**  
Membre parent

---

**Manon Labonne**  
Membre enseignant

---

**Émilie Léger**  
Membre soutien

---

**Nancy Laplante**  
Membre soutien

---

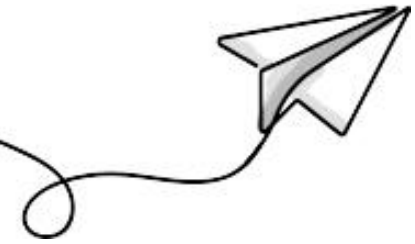
**Sandra Pimparé**  
Membre enseignant

---

**Geneviève Croteau- membre enseignant**



Annexe



Section à remplir